

dernier la mit entre les mains de quelques marchands de la Rochelle, sous certaines conditions, afin qu'elle leur servit de magasin pour retirer leurs marchandises et y traiter avec les Sauvages. (1)

De Monts toutefois, cédant sans doute aux avis de son lieutenant, n'en continua pas moins de s'occuper de l'habitation de Québec qu'il fallait ravitailler et secourir. Il fit équiper, à cet effet, "avec l'aide de MM. Le Gendre et Collier" (2) deux navires sur lesquels on embarqua un certain nombre d'artisans, des vivres et des munitions, et dont le commandement fut de nouveau confié à Pontgravé et à Champlain : Pontgravé devant continuer la traite à son ancien poste de Tadoussac, et Champlain ayant reçu probablement les mêmes instructions de de Monts pour le haut de fleuve.

"Ils s'embarquèrent à Honfleur le septième de Mars 1710, et à peine étaient-ils en mer, que Champlain tomba malade et fut obligé de se faire remettre à terre. Peu de temps après, son navire ayant été contraint de relâcher, il se trouva en état d'en reprendre le commandement : il appareilla le huitième d'avril et arriva le vingt-six à Tadoussac." (3)

* * *

A son retour à Québec, Champlain revit avec joie ses colons bien portants et bien disposés. Le renfort ainsi que les provisions qu'il leur amenait de France ne pouvait qu'accroître leur bien-être et leurs bonnes dispositions. Aussi Champlain en profita-t-il habilement pour les remettre à l'œuvre de l'agrandissement de l'habitation avec un redoublement d'ardeur. Tandis qu'il s'occupait de ces travaux, des ambassadeurs Hurons, Algonquins et Montagnais vinrent de nouveau l'inviter à aller en guerre avec eux contre les Iroquois, l'assurant que plusieurs traiteurs qu'ils appelaient *Mistigoches*, épargnés le long du fleuve depuis Québec jusqu'à la montagne d' Hochelaga, avaient également promis leur concours.

Cette nouvelle de la présence de trafiquants dans ses propres eaux ne pouvait être que très-désagréable à Champlain. (4) Voulant s'en assurer par lui-même et se concilier davantage l'amitié des Sauvages, il consentit de grand cœur à les accompagner contre la nation Iroquoise.

Il partit donc de Québec le 14 Juin, ne prenant avec lui que quatre français bien armés et rencontra l'ennemi, six jours après, dans la rivière des Iroquois, où se trouvaient, en effet, plusieurs barques de *Mistigoches* s'occupant de la traite et qui voulurent demeurer neutres.

Cette fois l'affaire fut plus chaude, mais la crainte et les ravages causés par les arquebuses assurèrent encore

la victoire aux alliés si puissamment secondés par Champlain et ses compagnons.

Au retour de cette campagne, Champlain apprit l'attentat de Ravallie et la mort d'Henri IV. Cette fâcheuse nouvelle, l'audace croissante des industriels et des trafiquants de bas étage qu'il fallait absolument maîtriser, et de plus le besoin d'une autorité plus grande et de plus amples ressources décidèrent Champlain à repasser en France sur le champ.

Avant de partir, il désigna aux Sauvages le Sault St. Louis comme lieu de rendez-vous pour l'été prochain, et alla s'embarquer, à Tadoussac, avec Pontgravé, le treize avril 1610.

Arrivé à Honfleur le vingt-sept septembre suivant, Champlain s'empressa d'aller voir M. de Monts qui—depuis la mort de Henri IV—avait perdu son crédit à la Cour et s'était retiré en Saintonge, dans son gouvernement du Pous.

De Monts aimait beaucoup son lieutenant dont il appréciait hautement la probité et une rare intelligence des affaires. Le projet que lui soumit Champlain d'établir un fort dans le haut du fleuve lui parut excellent et le meilleur moyen pour assurer d'une manière efficace, les intérêts de la traite. Mais comme le fait remarquer M. l'abbé Faillon, pour entreprendre un pareil établissement, il fallait, avant tout, avoir des fonds à dépenser. Champlain s'en procura très à propos, dans le court séjour qu'il fit à Paris, en épousant alors Hélène Bouillé, quoique leur mariage ne dut être effectué qu'après deux ans accomplis. Peut-être ce mariage fut-il officieusement menagé par de Monts qui voulut seconder par-là les entreprises et avancer la fortune de Champlain. Du moins il est à remarquer qu'Hélène Bouillé était calviniste aussi bien que Nicolas Bouillé son père, secrétaire de la chambre du Roi, et Marguerite sa mère ; et que de plus, dans le contrat de mariage passé à Paris le 27 décembre de cette année 1610, on lit que les conventions matrimoniales ont été faites expressément en la présence, par l'avis et le consentement de Sieur du Gas de Monts et de son Secrétaire. Quoiqu'il en soit, le mariage devait être différé à cause du défaut d'âge de la jeune personne qui n'avait pas encore atteint sa douzième année. Ses parents consentirent pourtant avec plaisir à l'établir, malgré son jeune âge, afin de procurer par là son intérêt, Champlain, exposé plus qu'un autre à périr dans ses voyages, lui ayant assuré, par ce même contrat, la jouissance de tout ce qu'il pourrait laisser de biens. De leur côté, les parents d'Hélène Bouillé s'engagèrent à donner à Champlain six mille livres avant les fiançailles, et, en conséquence, le 29 décembre de cette même année, ils lui en firent toucher quatre mille cinq cents, ce qui devait le mettre à même de préparer un équipement pour son retour en Canada. S'il se mêla dans ce mariage quelque motif d'intérêt, ajoute M. l'abbé Faillon, Dieu s'en servit néanmoins pour ménager à la jeune Hélène Bouillé, un avantage tout autrement considérable, que ni elle ni ses parents n'avaient probablement pas en vue en le contractant : car, au bout de deux ans, elle eut le bonheur d'être ramenée à la Foi Catholique, par le zèle pur et désintéressé de son mari ; et à son tour, malgré la persécution qu'elle eut à soutenir de la part de sa famille, elle ramena à la vraie foi son propre frère. (1)

(1) M. l'abbé Faillon.

(2) Charlevoix.

(3) M. Ferland, liv. 11, chap. 11, p. 157.

Il y a ici contradiction quant aux dates ; M. l'abbé Ferland dit que Champlain et Pontgravé partirent de Honfleur le dix-huit avril 1610 et montrèrent à Tadoussac le vingt-six Mars, où ils trouvèrent des vaisseaux arrivés depuis le dix-neuf, ce qui, suivant les anciens, ne s'était pas vu depuis soixante ans.

(4) "L'envie et la rapacité ont porté nos pêcheurs de morne, dit Lescarbot, jusqu'au Sault de la grande rivière du Canada, et Champlain ne saurait y aller, ainsi qu'il lui est arrivé au voyage précédent, qu'il n'ait une douzaine de barques à sa suite pour lui ravir ce que son travail et son industrie lui devraient avoir acquis." (Lescarbot)

(1) M. l'abbé Faillon.